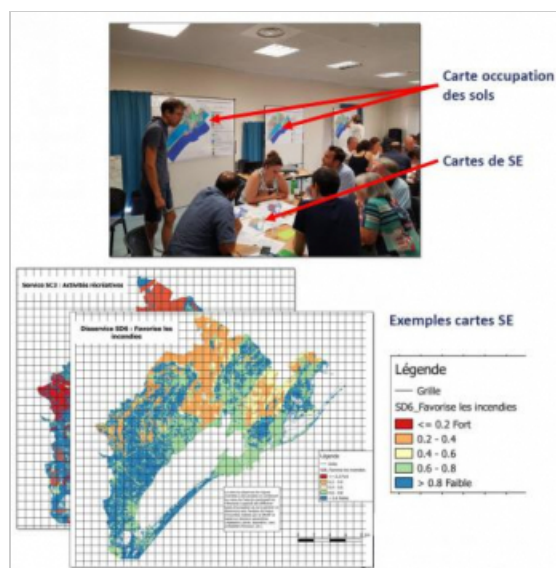


Intégration des services écosystémiques dans la planification territoriale du Bassin de Thau

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2021



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : SMBT Syndicat Mixte du bassin de Thau
- **Services de la collectivité associés** : Service espaces naturels
- **Budget** : 45 000 €
- **Partenaires financiers** : /
- **Partenaires techniques** : INRAE, TETIS, Région Occitanie, Université de Montpellier
- **Date de début du projet** : 2018
- **Date de fin** : 2022



OBJECTIFS

Le bassin de Thau est un territoire d'eau. Façade maritime, canaux, rivières, lagunes... Ces espaces aquatiques abritent une riche biodiversité, permettent de lutter contre le risque inondation et sont le support d'activités de pêche et de cultures marines. Pour préserver cet environnement d'exception, un premier SCOT (2005-2020) résolument volontariste a permis de limiter l'expansion urbaine. Le prochain

SCOT (2020-2040) mettra l'accent sur la prise en compte des services écosystémiques rendus par les espaces aquatiques.

L'approche consiste à démontrer les apports des services rendus par la biodiversité aux habitants du territoire dans un document de planification avec pour objectifs :

- D'améliorer la connaissance et la préservation de la biodiversité ainsi que la valorisation des services écologiques rendus par les lagunes,
- De démontrer la contribution des écosystèmes au bien être humain,
- De sensibiliser les populations à une vision intégrative des écosystèmes, soulignant par là même l'interdépendance entre l'environnement, l'économie, et la société.

En décloisonnant la préservation des espaces naturels et la biodiversité des autres politiques affectant le fonctionnement écologique des territoires, son aménagement et sa gestion, le recours aux services écosystémiques améliorera la compréhension du système socio-écologique, sa prise en compte ou à défaut, des alternatives s'inscrivant ainsi dans la démarche ERC.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Des outils scientifiques permettent de cartographier par étape « l'offre » et « la demande » en services écosystémiques du territoire.

1. Construire des cartes des services écosystémiques (étape réalisée) :

- Evaluation de l'offre potentielle de services à l'aide de la matrice des capacités,
- Recueil de l'expertise à travers un atelier de travail,
- Identification de la capacité de chaque type d'occupation du sol à remplir les différents services écosystémiques, avec une sensibilité particulière sur la biodiversité et l'eau,
- Modélisation des services,
- Production des cartographies des services écosystémiques.

2.Éprouver les cartes des services écosystémiques au cours d'un atelier théorique (étape réalisée) :

- Recueillir les avis des experts,
- Démontrer l'intérêt de cartes des services écosystémiques pour la planification territoriale,
- Identifier les points à améliorer.

3. Mettre en œuvre les cartes écosystémiques comme outils d'aide à la décision :

- Simulation de l'impact de scénarios,
- Qualifier l'apport des cartes écosystémiques dans le cadre de la définition de la trame verte et bleue (restauration des continuités écologiques ...), valoriser et mettre en avant l'apport de ce types de cartes en termes de biodiversité et d'eau,
- Mesurer la perte potentielle de services écosystémiques dans une approche ERC (Eviter Réduire Compenser).

4. Expérimenter une démarche participative citoyenne innovante de préservation des espaces naturels et agricoles :

- Animer la concertation dans le cadre de la révision du SCOT au moyen des cartes de services écosystémiques,
- Mettre en application concrète l'approche écosystémique dans le cadre d'un atelier participatif citoyen : présentation du concept de services écosystémiques puis mise en situation de travail sur les scénarios du SCOT (trame verte et bleue, moindre consommation d'espace ...).

RÉSULTATS / IMPACTS ATTENDUS POUR LA BIODIVERSITE

- Acquisition de connaissances nouvelles sur la biodiversité,
- Mesure de la perte potentielle de services écosystémiques,
- Meilleure prise en compte de la biodiversité dans les décisions publiques,
- Inscription dans une réelle démarche ERC,
- Mobilisation des citoyens grâce à une démarche participative citoyenne innovante,
- Valoriser auprès de tous les publics l'ensemble des rôles rendus par les espaces aquatiques du territoire au-delà des vocations halieutiques ou de loisirs.

Les indicateurs de résultats sont définis dans la phase 3 de l'étude.

Coordonnées

Sète

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

David Cottalorda, chargé de mission SCOT, SMBT

d.cottalorda@smbt.fr